

Commune de Crest	<b>DOSSIER COMMUNAL SYNTHÉTIQUE DES RISQUES MAJEURS</b>  <b>IDENTIFICATION DES RISQUES</b> <b>INONDATION</b>	<b>FICHE</b> <b>4.01b</b>
---------------------	---	------------------------------

### 1- Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

#### Elle peut se traduire par :

- Inondation de plaine
- Crues torrentielles
- Rupture de barrage/digue : une digue est un ouvrage destiné à contenir les eaux ou à protéger contre leurs effets, ou encore à guider les écoulements. Si les digues cèdent, l'eau n'est plus contenu, ce qui entraîne une inondation. La ville de Crest a à sa disposition la liste des désordres concernant les digues sur son territoire communal.

- Le ruissellement des eaux sur des sols imperméabilisés en milieu urbain est aussi cause d'inondation.

#### L'ampleur de l'inondation est en fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations,
- La surface et pente du bassin versant,
- Couverture végétale liée à sa capacité d'absorption du sol,
- Présence d'obstacles à la circulation des eaux.

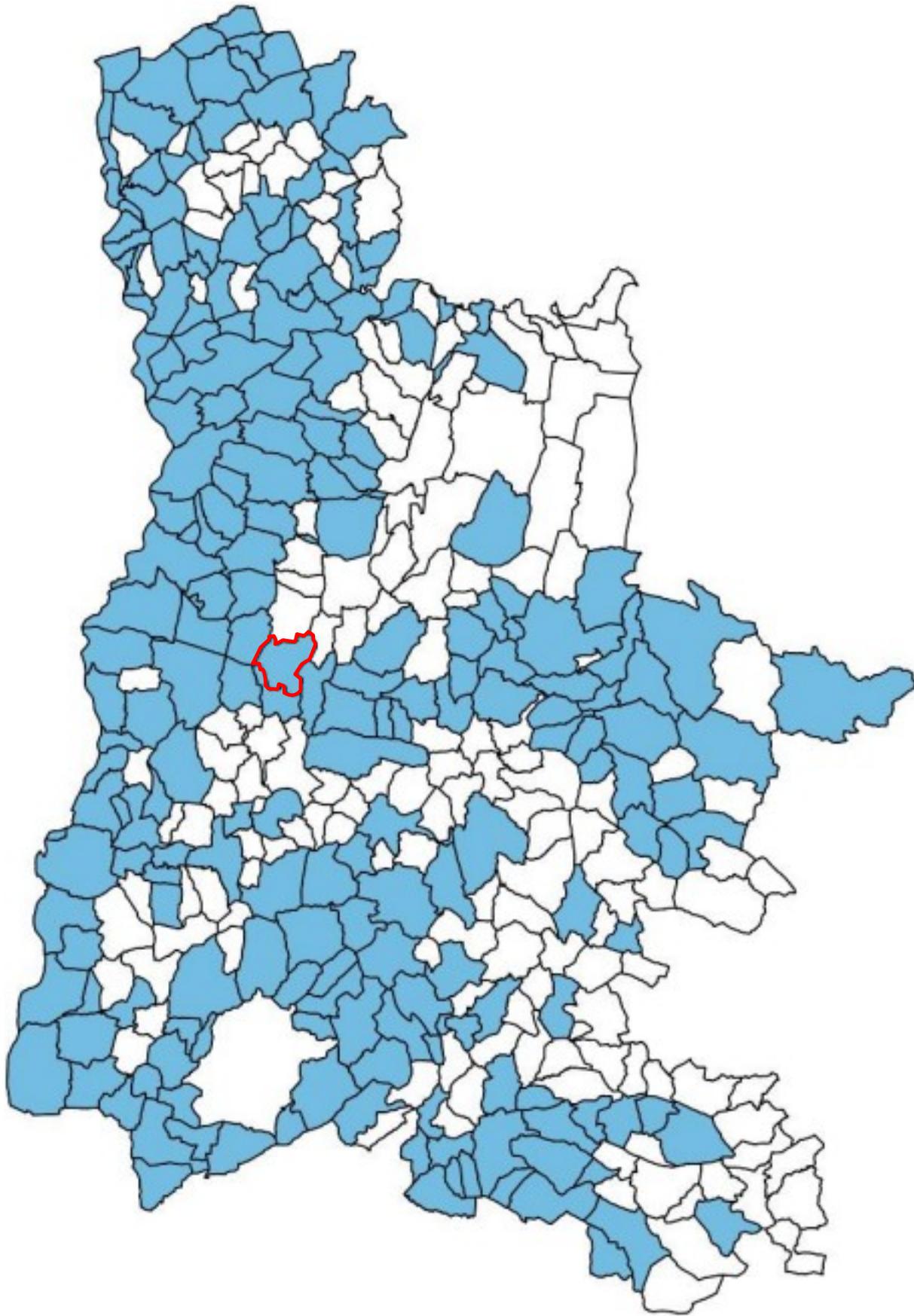
#### Sur la commune, le risque inondation provient :

- Ruisseau des Arbres Ecrits,
- Ruisseaux de Saint Ferréol et des Gardettes
- Ruisseau de la Lozière
- Ruisseau de la Saleine
- Ruisseau de Lambres
- Ruissellement le long de la Départemental 538 direction Vaunaveys-La-Rochette

#### Historique :

La ville de Crest a connu plusieurs épisodes d'inondation et de coulées de boue notamment l'année 2008. La forte pluie a fait sortir le ruisseau des gardettes de son lit et les habitations à proximité ont été évacués, notamment quai Soubeyran et chemin des plantas.

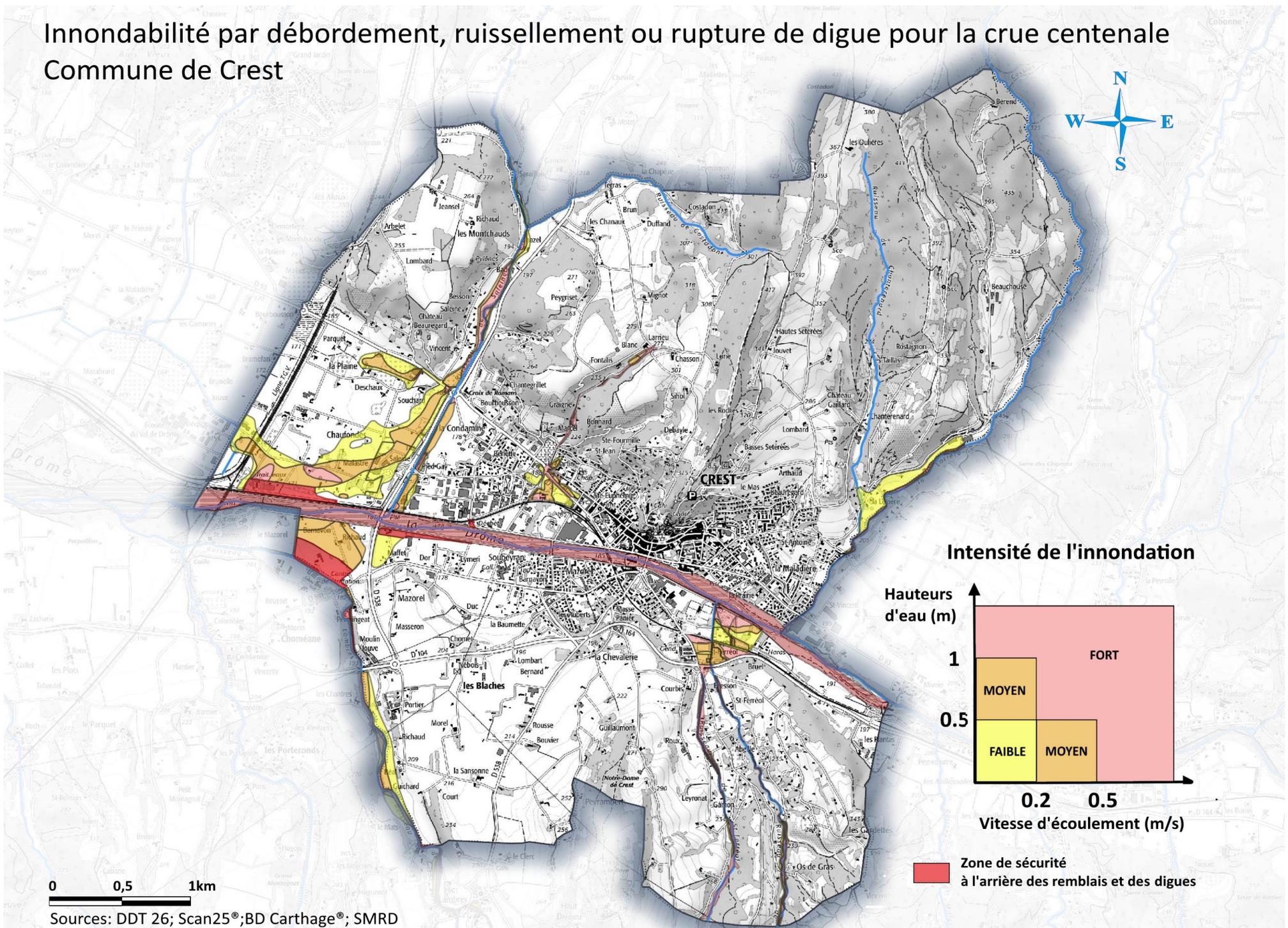




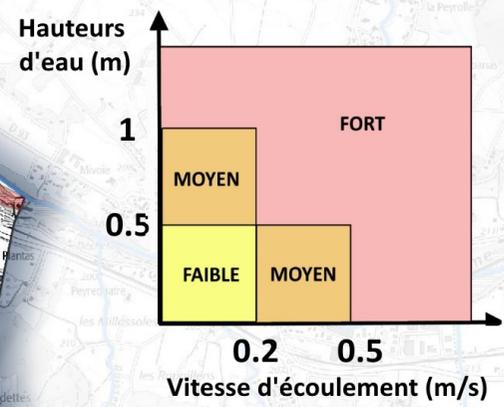
*Cartographie DDT - 2017*



# Innondabilité par débordement, ruissellement ou rupture de digue pour la crue centennale Commune de Crest



Intensité de l'inondation



Zone de sécurité à l'arrière des remblais et des digues

0 0,5 1km

Sources: DDT 26; Scan25®; BD Carthage®; SMRD



**QUE FAIRE  
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)